



Contester un malus sur assurance auto

Par **Funky Peanut**, le **21/02/2019** à **17:24**

Bonjour.

En mai dernier, j'ai eu un micro accrochage qui s'est soldé par rien pour moi, et un parechoc rayé pour l'autre conducteur. J'ai proposé à la personne de lui payer la réparation, mais il m'a demandé 2 000 € pour le remplacement de la pièce. Evidemment, ce n'était absolument pas nécessaire, et j'ai refusé cette escroquerie. Donc constat.

Je vous passe les mensonges de l'assurance qui m'a dit dans un 1er temps qu'ils me communiqueraient l'adresse du garage où seraient faites les réparations, car le beau frère du conducteur adverse étant lui même carrossier, je le soupçonnais fort de faire établir des factures totalement exagérées pour se faire payer un parechoc neuf.

Bref, au bout de 2 semaines, sans nouvelles de l'assurance, autre son de cloche : il est hors de question de me donner l'adresse du garage, d'ailleurs eux même ne l'ont pas et de toutes façons, ils n'ont toujours pas la déclaration de sinistre de la partie adverse.

Je leur fais alors remarquer qu'on n'est plus dans les délais des 5 jours légaux pour déclarer un accident. Ils me répondent oui, mais c'est pas grave, on prend quand même.

Depuis ce jour, plus aucune nouvelle de mon assurance sur ce sinistre. Sauf que je reçois aujourd'hui mon avis d'échéance, avec le malus ..

Ma question : puis-je contester et demander l'annulation de ce malus dans la mesure où :

- 1 - la partie adverse n'a pas respecté le délai pour envoyer son constat
- 2 - défaut d'information de mon assurance, qui ne m'a pas informée de la suite de cette affaire. J'avais pensé que l'adversaire avait finalement renoncé à faire jouer son assurance, auquel cas, pas de sinistre au niveau de mon assurance. Et pas de malus ..

Merci

Par **chaber**, le **21/02/2019** à **18:20**

bonjour

vous avez tout faux
votre assureur applique la clause bonus/malus de votre contrat. déclaration sinistre responsable---> malus

le sinistre, selon la convention IDA est géré par l'assureur adverse: expertise puis réclamation entre assureur selon le forfait de la dite Convention. Ce recours forfaitaire peut prendre quelques mois 2 ans maximum)

Il ne connaît absolument pas le réparateur et ne peut donc vous communiquer les noms et adresse.

[citation]la partie adverse n'a pas respecté le délai pour envoyer son constat [/citation]ce n'est pas votre problème. C'est une affaire entre elle et son assureur

[citation]défaut d'information de mon assurance, qui ne m'a pas informée de la suite de cette affaire.[/citation]elle n'a pas à vous tenir informé. Le dossier suit son cours normalement

[citation]J'avais pensé que l'adversaire avait finalement renoncé à faire jouer son assurance, auquel cas, pas de sinistre au niveau de mon assurance. Et pas de malus .. [/citation]vous avez mal pensé. Voir réponses ci-dessus

Par **Funky Peanut**, le **21/02/2019** à **18:45**

Bonjour Chaber. Merci pour vos réponses. Sur le fond du moins. Parce que pour la forme, on aurait pu éviter la condescendance, inutile et déplaisante.
Bonne soirée.

Par **chaber**, le **21/02/2019** à **20:38**

[citation]Parce que pour la forme, on aurait pu éviter la condescendance, inutile et déplaisante. [/citation]je vous ai apporté une réponse technique qui ne va pas dans votre sens, donc nécessairement déplaisante pour vous.

Vous pouvez soumettre la réponse à votre assureur et nous tenir informés du suivi

Par **Funky Peanut**, le **21/02/2019** à **23:01**

"je vous ai apporté une réponse technique qui ne va pas dans votre sens, donc nécessairement déplaisante pour vous."

Absolument pas. Je parlais bien de la forme (je vous cite) : "vous avez tout faux" "vous avez mal pensé".

Encore faut-il être capable de comprendre ce que l'on entend par la forme et le fond. Visiblement, vous ne l'êtes pas et vous n'avez rien compris à ma réponse.

Vous voyez, il est très facile d'être désagréable.

Je vous remercie à nouveau pour vos réponses, sur le fond. Et je vous souhaite le bonsoir.
Cordialement aussi.

Il ne suffit pas qu'une idée soit bonne pour que l'on puisse supporter qu'elle soit exprimée avec plus de condescendance qu'une autre.

Par **Lag0**, le **22/02/2019** à **07:31**

Bonjour,

[citation]Je vous passe les mensonges de l'assurance qui m'a dit dans un 1er temps qu'ils me communiqueraient l'adresse du garage où seraient faites les réparations, car le beau frère du conducteur adverse étant lui même carrossier, je le soupçonnais fort de faire établir des factures totalement exagérées pour se faire payer un parechoc neuf. [/citation]

J'ai du mal à comprendre en quoi cela vous importait ? Peu importe que les réparations de l'autre conducteur se chiffrent à 10€ ou à 10000€, cela n'a aucune importance pour votre malus qui n'est lié qu'à votre degré de responsabilité dans le sinistre déclaré. 25% de malus si 100% responsable, 12.5% de malus si 50% responsable.

Par **morobar**, le **22/02/2019** à **09:44**

Bonjour,

[citation]je le soupçonnais fort de faire établir des factures totalement exagérées pour se faire payer un parechoc neuf. [/citation]

Pour votre information, votre adversaire peut parfaitement encaisser les D.I. sans faire réparer le pare-chocs.

Et il ne faut pas prendre les experts pour des ignorants aussi bêtes que mal informés. C'est même en général le contraire, il faut souvent pleurer pour obtenir un juste prix d'indemnisation.

Par **Funky Peanut**, le **22/02/2019** à **12:06**

Bonjour et merci Lag0 pour votre réponse.

En fait j'aurais vraiment bien aimé connaître le montant réel des réparations, afin de proposer à nouveau à la partie adverse de la régler moi même (si montant abordable évidemment) , afin d'annuler d'un commun accord le constat et faire au final un règlement amiable sans faire intervenir les assurances. Ca m'aurait évité la surprime de mon assurance et d'être malusée.

Par **Lag0**, le **22/02/2019** à **13:08**

[citation]En fait j'aurais vraiment bien aimé connaître le montant réel des réparations, afin de

proposer à nouveau à la partie adverse de la régler moi même [/citation]
A partir du moment où vous avez déclaré le sinistre à votre assurance, c'est trop tard. Le sinistre responsable est enregistré, peu importe la suite...